



Mouchard sur ma voiture de société

Par **christophe**, le **01/08/2012** à **14:19**

Bonjour,
j'aimerais savoir si mon patron a le droit de d'installer un mouchard sur mon véhicule de société soit disant pour contrôler la consommation de gazole.....alors que nous s'avons très bien qu'ils vont nous fliquer moi et mes collègues!!!!!!!!!!!!!! peuvent-ils le faire vis à vis de notre vie privée....

Par **pat76**, le **01/08/2012** à **16:27**

Bonjour

L'employeur peut installer autant d'appareils de contrôle qu'il le désire sur le véhicule appartenant à la société à partir de l'instant où il en informe les salariés.

Par **alterego**, le **01/08/2012** à **17:34**

Bonjour,

L'important est que vous en ayez été informé.

"Votre" véhicule appartient à la Société, il est inscrit dans l'actif de celle-ci alors que vous n'en avez que l'usage pour exercer vos fonctions.

La gestion des charges et des frais, réduire les dépenses, les coûts font partie de la gestion de l'entreprise.

Cordialement